

incomber en tant que gouvernement, en garantissant une politique uniforme pour tous les produits agricoles.

Cet après-midi, monsieur le président, j'ai entendu un député du Nouveau-Brunswick dire que les cultivateurs de sa circonscription n'avaient jamais demandé d'aumônes ni de prêts bancaires. J'ignore quelle aide on reçoit là-bas, mais je suis de ceux qui ont toujours favorisé tout programme de nature à aider l'agriculture dans toutes les provinces et les habitants de chaque province, quelle que soit leur occupation. Nous devons nous rendre compte qu'ici, à la Chambre, nous sommes comme le modèle des parlements, nous sommes comptables à toutes les provinces. Nous devons établir les mesures qui favoriseront les intérêts bien compris de tous les Canadiens, où qu'ils habitent et quelle que soit leur occupation.

Pour revenir aux propositions, je dirai tout d'abord que le Gouvernement ne devrait pas présenter cette mesure législative. J'estime qu'il pourrait faire mieux. Le Gouvernement pourrait payer l'intérêt sur les prêts déjà consentis et établir un régime de prêts approprié qui permettrait au cultivateur d'obtenir des prêts sans intérêt sur le blé entreposé dans la ferme, jusqu'à ce qu'il puisse livrer ses céréales.

De temps à autre, nous avons dit que cette situation ne se serait pas produite si le Gouvernement avait pris certaines initiatives. Nous avons proposé, entre autres choses, des accords bilatéraux avec d'autres pays qui nous auraient permis de vendre notre blé en échange des produits dont nous avons besoin. Nous avons proposé des accords de troc. Nous avons proposé une extension du crédit. Nous avons proposé qu'on accorde un supplément d'aide en vertu du plan de Colombo et aussi qu'en certains cas les secours aux affamés soient considérés comme une façon d'aider les gens moins fortunés que nous.

Je dirai un mot tout de suite des droits douaniers, quitte à y revenir une autre fois. On aiderait beaucoup le cultivateur de l'Ouest en les modifiant. J'ai déjà signalé que le cultivateur de l'Ouest est coincé entre deux régimes de prix et qu'il aura du mal à poursuivre son activité sauf si nous élaborons un programme permettant de proportionner le prix de vente de ses produits au prix des articles qu'il doit acheter.

En terminant, je signale que le cultivateur de l'Ouest est nettement défavorisé sous le rapport du revenu national. Des statistiques publiées par le Bureau fédéral de la statistique indiquent que même si le revenu agricole de 1946 à 1954 a augmenté de 10.4 p. 100 au regard de 6.1 p. 100 de 1930 à 1939...

**M. le président suppléant:** A l'ordre! Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais je dois l'informer que son temps de parole est expiré.

**Le très hon. M. Howe:** Je pense qu'il serait bon de dire un petit mot pour ramener le débat sur le vif du sujet. Il semble que l'on s' imagine en face que nous essayons de faire avaler quelque chose à l'opposition. Il n'en est rien. A la demande de la délégation qui est venue de l'Ouest canadien, nous nous sommes entendus avec les banques pour établir un programme de prêts sur la garantie des céréales emmagasinées chez les cultivateurs. Nous pensions accéder aux désirs de la délégation qui nous avait demandé cette formule. Malheureusement, comme la Chambre ne siégeait pas, le Gouvernement a promis aux banques que, si elles n'attendaient pas la loi, le premier projet de loi dont le Gouvernement saisirait la Chambre aurait pour but de faire ratifier la procédure qu'il demandait aux banques d'adopter. Autrement dit, nous leur avons demandé de prêter de l'argent sur la promesse que le Gouvernement verrait à ce que les pertes soient garanties.

Voilà déjà longtemps que ce débat a commencé. Je pense que la plupart des députés cécédistes des Prairies ont maintenant parlé deux fois. Je consens à retarder l'affaire. Il va falloir que nous disions aux banques que nous ne pouvons pas tenir notre promesse. Il va falloir que nous leur disions que nous devons nous décider, à la fin de la session, à garder la Chambre ici jusqu'à ce que nous obtenions la ratification de cette promesse du Gouvernement. Les banques décideront si elles veulent continuer à prêter sans la garantie, mais le Gouvernement ne veut pas aller jusqu'à imposer cette mesure de force aux cultivateurs. Nous avons pensé que la mesure serait utile.

D'après la statistique, elle aurait aidé environ 8,000 cultivateurs. J'ai reçu des lettres disant que les gens étaient très heureux de l'aide accordée. Mais on a retourné la situation disant que le Gouvernement cherchait à imposer sa politique à l'opposition. Il n'en est rien. Les discours qui se répètent sont devenus, semble-t-il, superflus. Je crois que tous les députés des provinces des Prairies ont prononcé deux fois le même discours. Je vois un député se lever pour la troisième fois. C'est son droit lorsque le débat a lieu au comité. Néanmoins, il s'agit maintenant d'obstruction.

Il n'y a là rien de neuf; il suffit de se rappeler que le projet de loi à l'étude peut donner lieu à des manœuvres d'obstruction à l'étape des deuxième et troisième lectures et même à celui de la résolution. Il n'y a rien